

PV du Conseil d'établissement de LHL du mardi 6 février 2024

Membres présents

- Parents : Loli Sénéchal-Berthiaume, Domitille Malfait (substitut), Marie-Laure Ollier, Petra Oszetzky, Kelly Remai
- Équipe-école : Micheline Boisvert, Geneviève de Guise, Gil-France Leduc, Anne-Sophie Maguire, Nathalie Maurice, Pierre-Marc Veillette
- Audience : Katia, enseignante de 1^{ère} année à LHL

Membre absent et excusé : Simon-Olivier Senécal

1 - Mot de la présidence

18h39

Présentation des membres : tour de table rapide pour introduire les membres auprès de Domitille dont c'est le premier CÉ.

Loli propose une modification : ajouter le Mot de la présidence en début de rencontre = Pour communiquer les éventuelles nouvelles, donner les informations à ajouter à l'ordre du jour, surtout maintenant qu'elle a accès au courriel officiel du CÉ.

Elle ajoute que le 27 mars prochain, il y aura un CA du CSSDM où sera adoptée la nouvelle réglementation de processus des plaintes.

Audience : Loli propose que la prise de parole des observateurs entre dans la section Divers de l'OdJ.

Loli lit l'OdJ et demande s'il y a des ajouts. Pas d'ajout.

Kelly propose d'adopter l'OdJ et Pierre-Marc donne son approbation.

Loli redemande que tous les membres, y compris les substituts, soient inclus dans les envois de courriels, comme il avait été conclu lors du dernier CÉ.

Par souci de transparence et d'inclusion de tous les membres du CÉ, Loli souhaite rendre manifeste les discussions qui ont lieu en dehors du CÉ, entre autres entre elle et Anne-Sophie.

Éléments au niveau de la nature du courriel envoyé par Anne-Sophie aux membres du CÉ. Le dernier CÉ n'a pas été perçu comme irrespectueux de la part des membres parents du CÉ. Les échanges sont cordiaux, chacun exprime son opinion. Nous pouvons avoir des divergences d'opinion tout en restant respectueux.

Proposition d'encadrer les échanges en signalant son intention de prendre la parole en levant la main. Le but étant de garantir à chacun un temps de parole lors des échanges.

Point 8 – Circulation des parents dans l'école : Nathalie et Geneviève demandent des précisions sur le calcul de 180 invitations x 3 vs 12 invitations à l'heure actuelle aux parents de l'école.

Kelly rappelle comment les choses se faisaient avant la Covid et que ce calcul se base sur les 3 moments dans la journée où les parents étaient les bienvenus à l'école.

Nathalie demande de changer « invitation » pour « présence ». La modification sera apportée au PV du 16 novembre 2023.

Gil-France propose d'adopter l'Ordre du jour et Geneviève donne son approbation.

3 – Suivi au PV

19h00

La présentation des activités des 1^{ères} années n'avait pas été faite lors de la dernière rencontre.

Katia mentionne qu'elle l'a déjà envoyé aux parents; il y aura des invités et une sortie à la maison des enfants.

Anne-Sophie enverra la liste des activités des 1^{ères} années aux membres du CÉ.

4 – Service de garde

19h03

Règles de fonctionnement : adoption

Micheline présente le document. Le sdg s'arrime à la plateforme de l'école pour le projet éducatif. Tout au long de l'année, les éducatrices vont chercher les mêmes thèmes que les enseignantes lors de leurs activités.

Les éducatrices sortent le plus possible dehors.

Fonctionnement : les heures d'ouverture restent les mêmes.

Semaine relâche 2024 : pas ouvert, pas assez d'inscription.

Communication entre les parents et le sdg : en passant par Micheline ou Karine ou directement avec l'éducatrice.

Code de vie : c'est le même que l'école.

Inscriptions au sdg : toujours par courriel.

Avec plus de 200 élèves inscrits au régulier, le sdg obtient sa subvention. En deçà, le sdg doit couper des heures, des postes.

En ce moment, il y a 218 inscrits réguliers.

Toujours pas d'éducatrice dans le groupe 11 pour le moment, le recrutement est difficile.

3 ou 4 familles paient plus difficilement.

Arrêt de service : pour une semaine c'est possible, mais pour allonger une fds, ce n'est pas possible.

Repas dépanneur : il coûte \$6,80 au sdg et est facturé \$6,50 aux parents qui ont oublié le lunch de leur enfant.

Domitille fait remarquer que le vrai prix du repas devrait être facturé aux parents.

Anne-Sophie propose de vérifier le tarif en cours actuellement et d'ajouter \$0,50 au prix coûtant pour compenser les désagréments occasionnés.

Tout le monde est d'accord.

Assurances : Kelly demande des précisions sur la phrase suivante : « Il est fortement suggéré aux parents de se prévaloir d'une assurance offrant une protection plus adéquate ». Anne-Sophie et Micheline disent que c'est une formulation standard du CSSDM.

Procédure de départ des enfants : Marie-Laure propose que la phrase : « l'éducatrice en présence communiquera avec l'éducatrice de votre enfant » soit remplacée par : « l'éducatrice à l'accueil communiquera avec l'éducatrice de votre enfant ou la personne autorisée à venir chercher l'enfant se rendra d'elle-même au local du service de garde de l'enfant. »

Anne-Sophie dit qu'elle a écrit dans sa lettre qu'elle ne voulait plus parler de la présence des parents dans l'école au CÉ.

Pierre-Marc dit que le constat reste le même. Il vaut mieux avancer et ce n'est pas au CÉ de trancher.

Geneviève dit qu'ils n'ont pas reçu de nouvelles propositions de notre part.

Loli dit que lors du dernier CÉ, que la perception des membres parents était que la demande n'était pas de modifier notre proposition mais de la coucher sur papier.

Petra réaffirme que notre souhait était d'avoir une discussion.

Pierre-Marc dit que si la proposition est raisonnable, les enseignants pourraient peut-être mettre de l'eau dans leur vin.

Gil-France dit que la décision ne bouge pas; les parents membres du CÉ ont fait des propositions, les enseignants les ont rejetées.

Loli rappelle que le CÉ a prérogative sur l'adoption du document Réglementation du sdg.

Anne-Sophie propose qu'il soit indiqué au PV que le document Réglementation du sdg n'est pas adopté. Elle va s'informer auprès des instances juridiques de la marche à suivre.

Loli propose qu'au prochain CÉ, on passe au vote sur ce document.

5 – Conseil d'établissement

a. Critères de sélection de la direction : consultation

19h41

Les membres prennent connaissance des critères et en discutent. Il y a une décision commune de tendre à prioriser les critères, les uns par rapport aux autres, en plus de noter leur priorité sur l'échelle 1-4 exigée par le questionnaire.

Autonomie et imputabilité

Gil-France propose d'attribuer la cote 3, tout le monde est d'accord.

Proximité et efficacité

Tout le monde est d'accord pour 1.

Jugement et prise de décision

On décide de mettre 2.

Équité et inclusion

Après moult discussions, la cote 3 est retenue.

Mobiliser son équipe (...) axé sur la réussite des élèves jeunes et adultes

1 est finalement choisi après discussions.

Porter la vision pédagogique dans son établissement et assurer de la qualité de l'environnement éducatif

Tout le monde est d'accord pour 3.

Soutenir et encadrer le personnel en vue de favoriser la réussite des élèves jeunes et adultes

Tout le monde est d'accord pour 3.

Assurer le développement de ses compétences et soutenir le développement de celles de son personnel

Le 2 est adopté.

Planifier, organiser, évaluer et réguler l'utilisation des ressources de l'établissement et en rendre compte

Le 3 est adopté.

Remarques additionnelles

Favoriser l'autonomie professionnelle du personnel de l'école et encourager un milieu où la communication et la collaboration sont prioritaires. Favoriser la consultation avant la prise de décision.

b. PTRDI

20h29

Le CÉ confirme que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et il approuve l'acte d'établissement.

Le CÉ n'a pas identifié de corrections nécessaires.

Suggestion : l'école requiert qu'il y ait redécoupage du territoire.

Loli nous informe que les prévisions au PTRDI est d'une perte de 2 à 5 % d'élèves pour les trois (3) prochaines années, tel qu'il peut être consulté sur le site web PTDI CSSDM (non consulté pendant le CÉ, puisque sans accès WiFi).

AS dit que LHL est l'école qui reçoit le plus de demandes de libre choix (15 environ par année).

6 – Délégué au Comité de parents

20h46

Loli informe que la rencontre de décembre a abordé la situation des familles vulnérables pendant la grève, et des moyens alternatifs mis en place par le CSSDM pour rejoindre ces familles.

Kelly, qui a assisté au CP de janvier à titre de substitut, informe que le plan de rattrapage a été abordé.

7 - Divers

20h48

Loli donne la parole à la seule personne observatrice de ce jour : Katia remercie le CÉ de l'avoir accueillie et est contente de constater la bonne ambiance qui y règne.

8 – Comités de travail

20h48

a. Fondation

Petra dit que la campagne sirop d'érable débutera en mars comme d'habitude. Il n'y aura pas de sortie cabane à sucre cette année.

La campagne du savon s'est très bien passée; ce qui avait été perdu avec l'huile d'olive a été récupéré avec les savons.

Le lecturothon et la boum auront lieu comme chaque année.

b. Finissants

Geneviève va bientôt approcher les parents des finissants pour voir qui voudra s'impliquer.

La sortie de fin d'année se fera en rafting.

Une remise des diplômes, une haie d'honneur et un album des finissants sont prévus, comme d'habitude.

Les parents bénévoles seront les bienvenus pour toutes ces activités.

c. *Comités*

20h53

Bibliothèque :

Marie-Laure dit que les choses vont bon train. L'entretien et les réparations se poursuivent. Il y a un manque de parents bénévoles pour 2 des 3 classes de maternelle; souvent, une seule maman est disponible.

d. *Événements spéciaux*

20h56

Anne-Sophie rappelle que c'est la semaine des enseignants cette semaine. Des activités sont prévues.

9 – Levée de l'assemblée

20h57